

Collisions entre bateaux et cétacés : des progrès à faire

L'informatique permet de mieux repérer la présence des baleines et autres rorquals et cachalots. La communication est une des clés

Désormais, grâce à un logiciel, les marins peuvent signaler la présence de cétacés afin d'éviter les collisions avec les navires, une obligation légale à laquelle seuls 39 bateaux en France se conforment, selon l'association Souffleurs d'écume.

"Les collisions avec des bateaux sont responsables de plus de 30 % des morts non-naturelles de cétacés", expliquait Marion Leclerc, de l'association scientifique pour la conservation des cétacés, lors d'une conférence de presse dans le port de Toulon.

En 2012, les images du corps sans vie d'un rorqual traîné par un porte-conteneurs dans le port de Marseille (photo ci-contre) avaient médiatisé ce phénomène, particulièrement fréquent en Méditerranée, qui concentre 30 % du trafic maritime mondial.

Depuis deux ans, la loi pour la biodiversité impose

aux bateaux battant pavillon français, mesurant plus de 24 mètres et circulant régulièrement dans les zones Pélagos - un "sanctuaire" marin du nord de la Méditerranée englobant la Corse - et Agoa (Antilles), de s'équiper d'un dispositif de partage des positions des cétacés.

"C'est assez frustrant que ça ne s'applique qu'aux navires français", reconnaît Marion Leclerc, qui ajoute que seuls 39 des 80 navires concernés par la loi en sont équipés. "Pour les petites compagnies qui effectuent uniquement des traversées vers les îles par exemple, il y a encore une tolérance car ça représente un coût", justifie-t-elle.

Le seul dispositif commercialisé à ce jour, Repcet (repérage de cétacés), permet aux marins qui voient un cétacé aux jumelles de le signaler immédiatement aux autres bateaux dans la zone. À la location, le système coûte 280 à 380 euros par mois et par

navire. Le commandant Gabriele Campoccio, à la barre du *Megu express four* de Corsica Ferries, la seule compagnie étrangère à avoir équipé 4 de ses 13 bateaux, juge le système "très simple". "Il suffit d'indiquer la position du cétacé sur l'écran tactile, de renseigner s'il s'agit d'une baleine à bosse, d'un rorqual ou d'un cachalot, et une zone de risque est aussitôt créée", explique-t-il. M. Campoccio reconnaît un gros bémol : "La nuit, on ne voit pas les cétacés, sauf certaines nuits d'été, alors que c'est là qu'il y a le plus de collisions". Quand on lui signale un cétacé sur sa route, le commandant est "plus attentif" et peut se détourner, assure-t-il. Pas question pour autant de ralentir, "car nous avons des impératifs horaires de traversée".

En 2018, 1 823 observations de cétacés ont été transmises au serveur Repcet, deux fois plus qu'en 2017.

LP



En juin 2012, une baleine a été percutée par le cargo *Mont Ventoux* de la CMA CGM, qui effectuait la liaison entre Marseille et la Tunisie. Elle a été découverte morte à l'arrivée du navire dans le Grand Port maritime de Marseille (GPMM), coincée à la proue du navire. Les marins-pompiers avaient dû intervenir.

/ARCHIVES CYRIL SOULIER